

Questions orales

élections. Il n'aura pas, contrairement à ce qu'il pense, la possibilité de renégocier les ententes conclues.

Comme je l'ai déjà dit, je me demande bien ce que le chef de l'opposition va renégocier. Si on veut renégocier, on doit donner pour obtenir. Les Américains veulent que l'on modifie notre système de la gestion de l'offre ainsi que l'exemption que nous avons négociée relativement au secteur de la culture.

Lequel de ces secteurs mon ami est-il prêt à sacrifier, car il faudra bien qu'il fasse des concessions s'il veut en obtenir?

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, comme le ministre le sait, les États-Unis n'hésitent pas à insérer leurs valeurs et leurs idées dans les accords parallèles.

Les trois accords parallèles mentionnés par le ministre ne changeront peut-être pas le texte de l'ALENA lui-même, mais ils influenceront certainement sur l'application de l'accord.

Le gouvernement canadien profitera-t-il, à son tour, de l'occasion pour proposer un accord parallèle relatif aux subventions et aux droits antidumping, de façon à protéger les intérêts canadiens et à prévenir le harcèlement que nous infligent les Américains depuis quelques mois?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à mon collègue qu'il y a un an, au mois de février, c'est le gouvernement canadien qui, dans le cadre des négociations tenues à Montréal, a proposé certains accords trilatéraux bien précis dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'environnement. C'est le gouvernement canadien qui a pris cette initiative.

Nous n'avons pu obtenir l'appui des autres parties à ce moment-là, mais maintenant que les Américains reviennent sur ce dossier dans une plus grande ouverture d'esprit, nous avons une autre occasion de mener à bien les propositions que nous avons soumises il y a un an.

Mon collègue me parle de droits compensateurs et de droits antidumping. Il sait qu'une bonne proposition est actuellement à l'étude dans le cadre de l'Uruguay Round. Il espère, tout comme moi, que ces négociations seront

très bientôt couronnées de succès. Cela devrait répondre à sa question.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, la meilleure solution qui s'offre au gouvernement est d'insérer les dispositions du GATT sur les subventions dans l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le ministre sait que son gouvernement a tiré des documents produits dans le cadre de l'Uruguay Round les dispositions concernant la propriété intellectuelle, particulièrement celles concernant les brevets pharmaceutiques, afin de les insérer dans l'ALENA.

Pourquoi n'est-il pas sage de faire de même avec les dispositions du GATT relatives aux subventions et de les inscrire dans l'Accord de libre-échange nord-américain, que ce soit dans l'accord lui-même ou dans un accord parallèle?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, dans un monde où tout serait parfait, je serais enclin à partager l'avis de mon collègue. Cependant, il faut obtenir l'accord des deux autres parties, et ces deux parties nous disent pour l'instant: «Régions cette question dans le cadre de l'Uruguay Round.» Ainsi, ce qui aura été conclu dans l'Uruguay Round fera partie des conventions que devront respecter les États signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain. Voilà la ligne de conduite que nous avons adoptée.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous connaissons la position des conservateurs au sujet de l'ALENA. Dans le cadre du débat, il serait vraiment utile que les libéraux nous expliquent la leur.

Ma question s'adresse au ministre des Finances, qui doit savoir. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Personne ne se soucie de votre position. C'est sans rapport avec la question.

M. Riis: Ils semblent un peu contrariés. Je me demande pourquoi?

Le ministre se souviendra que lorsqu'il prenait place de ce côté-ci de la Chambre, c'est-à-dire en 1972, le